

Procès-verbal de la réunion UC-PCI

16 juillet 1945

Jeanne - Union Communiste

Lamarc[1] - Parti Communiste Internationaliste

Le représentant du Parti Communiste Internationaliste propose au nom de son organisation l'édition d'un bulletin intérieur commun aux 2 organisations ouvert à la direction et aux membres de celles-ci.

Il propose, en outre, que dès maintenant, chaque fois où cela sera possible, les militants des deux organisations mènent en commun leur travail, en particulier sur le plan de l'opposition syndicale.

Le représentant du Parti Communiste Internationaliste dénonce l'escroquerie que représente l'utilisation de la formule I Ve Internationale par l'organisation "Union Communiste".

Le représentant de l'Union Communiste demande que préalablement à toute discussion politique, la désignation par le Parti Communiste Internationaliste d'une commission d'enquête à laquelle son organisation soumettra le cas soulevé dans la lettre ouverte (l'action contre le gangstérisme stalinien) ainsi qu'un certain nombre de questions de comportement destinées à éclaircir les rapports entre ces organisations.

[1] Marcel Gibelin (né en 1920)